



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 51268

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la démographie médicale des chirurgiens-dentistes. Le département des Deux-Sèvres est le cinquième département le moins doté de France en chirurgiens-dentistes. Le zonage des chirurgiens-dentistes libéraux arrêté par le Directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes le 28 juin 2013 après concertation avec l'Union régionale des professionnels de santé et les ordres professionnels montre qu'un grand nombre de communes de sa circonscription sont sous dotées voir très sous dotées. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer les mesures prises par le Gouvernement en faveur de la présence de chirurgiens-dentistes dans les territoires ruraux qui en sont sous-dotés actuellement.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51268

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1940

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)